



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1266

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 - Révision des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1266**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016 - Révision des autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales -CGCT-).

Le montant des AP/AE peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

I. Les autorisations de programmes nouvelles ouvertes en 2016

Le 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2016-1011, a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 502,6 M€ répartis de la manière suivante :

- 343,3 M€ pour les projets dont 308,7 M€ pour le budget principal,
- 159,3 M€ pour les opérations récurrentes dont 135,6 M€ pour le budget principal.

En tenant compte du stock des AP en cours, les CP 2016 se répartissaient de la manière suivante :

- 323,3 M€ pour les projets dont 307,3 M€ pour le budget principal,
- 175,5 M€ pour les opérations récurrentes dont 151,6 M€ pour le budget principal.

Ces CP 2016 seraient portés, par décision modificative, présentée par rapport séparé, à :

- 332 M€ pour les projets dont 317,1 M€ au budget principal,
- 185,2 M€ pour les opérations récurrentes dont 160,4 M€ au budget principal.

Les AP nouvelles relatives aux opérations récurrentes sont votées une fois par an lors du budget primitif et ne sont pas révisées au cours de l'exercice budgétaire. Leur montant reste donc identique à celui du budget primitif soit 159,3 M€, dont 135,6 M€ pour le budget principal.

Au vu des analyses des besoins prévisionnels des directions pour le second semestre 2016, le volume, tous budgets, des AP nouvelles votées au titre des projets lors du budget primitif (soit 343,3 M€), permettra d'assurer le lancement des opérations prêtes à entrer en phase de réalisation.

Afin d'équilibrer les besoins de financement à venir sur les budgets annexes, il est proposé d'abonder le budget annexe des eaux d'1 M€ d'AP nouvelle et de diminuer d'autant le budget annexe de l'assainissement, dont le stock d'AP est suffisant pour assurer la programmation des opérations prévues au second semestre.

Par ailleurs, le montant des recettes prévisionnelles est revu à la hausse pour plus de 12 M€ : 6,7 M€ de recettes de l'Etat, au titre des aides à la pierre pour le logement social, 3 M€ de la Caisse des dépôts et consignations pour les projets de développement durable (démarche EcoCité) ou encore plus d'1 M€ de l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), lié à la lutte contre la pollution de l'air.

Ainsi, les AP nouvelles sont ventilées comme suit entre les différents budgets :

AP nouvelles (en €)	Budget primitif 2016		Budget supplémentaire 2016	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget principal	444 304 595	52 916 587	444 304 595	64 979 519
Budget annexe de l'assainissement	42 971 600	150 000	41 971 600	300 000
Budget annexe des eaux	14 894 000		15 894 000	191 000
Budget annexe du réseau de chaleur	350 000	4 144 125	350 000	4 144 125
Budget annexe du restaurant administratif	29 000		29 000	
Total	502 549 195	57 210 712	502 549 195	69 614 644

II. Les autorisations d'engagement nouvelles ouvertes en 2016

Ce sont 38,8 M€ d'AE nouvelles de dépenses et 1,1 M€ d'AE nouvelles de recettes qui ont été inscrites au budget primitif 2016.

Une révision du montant des dépenses de + 2,5 M€ est proposée afin, notamment, de traduire :

- la convention triennale avec le Foyer Notre-Dame des sans-abri (+ 1,6 M€),
- le conventionnement avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la modernisation et de la professionnalisation des services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap (+ 0,5 M€ en dépense, + 0,2 M€ en recette),
- la contribution du Fonds social européen (FSE) au programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIe ; 0,7 M€ de recettes).

Les AE nouvelles sont ainsi portées aux montants suivants :

AE nouvelles (en €)	Budget primitif 2016		Budget supplémentaire 2016	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget principal	38 801 894	1 071 288	41 346 074	1 876 288

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide :

a) - la révision, pour l'exercice 2016, des autorisations de programme globales nouvelles en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. recettes : 64 979 519 € ;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 41 971 600 €,
. recettes : 300 000 € ;

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 15 894 000 €,
. recettes : 191 000 €,

b) - la révision, pour l'exercice 2016, des autorisations d'engagement globales nouvelles en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 41 346 074 €,
. recettes : 1 876 288 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.